

furent appuyés par la grande majorité d'une très nombreuse assemblée du Bureau de Commerce de cette ville. Dans le cours de la discussion qui suivit, un nouvel emplacement, lequel n'avait pas encore été étudié, fut proposé avec l'intention de le soumettre à une assemblée publique des citoyens par la résolution suivante, que devait proposer M. Ryan, secondé par M. Workman :

“ Qu'au milieu de la division actuelle de l'opinion publique au sujet des docks, et en considération des grosses dépenses et du long retard qui accompagneront la construction de ceux projetés à l'une ou l'autre extrémité de la ville, il est convenable avant d'adopter un projet ou l'autre, d'effectuer dans toute leur étendue possible ces améliorations au port actuel, et aussi de s'assurer sans délai si des docks ne peuvent pas être construits près du port actuel ou commençant au, ou près du site des Sœurs Grises, passant à travers la rue McGill au jardin du collège, et leur voisinage, et de là s'étendant au Canal Lachine et vers la Station du chemin de fer près de la place Chaboillez. Comme ce projet fournira ample espace aux magasins et toutes les commodités pour l'échange des cargaisons des lacs et de l'Océan aussi bien que pour l'hivernage des navires, parce que sa situation au cœur de la ville ne préjudiciera pas à la valeur de la propriété, et parce qu'il assurera la formation d'embranchements à travers la ville et d'un terminus convenable pour le chemin de fer du Grand Tronc, et parce qu'il sera vraisemblablement exécuté à moins de frais que tout autre plan maintenant devant le public ; cette assemblée le recommande à la considération immédiate des commissaires du Havre et qu'un comité composé du Maire et des membres de la cité (noms, non donnés) soit député pour présenter la résolution suivante aux commissaires du Havre et prendre telles mesures qu'ils pourront juger nécessaires à l'appui des objets de la précédente résolution.”

Muni de ces instructions, M. Trautwine se mit à l'œuvre et soumit à la commission et au comité des citoyens son rapport sur les améliorations du havre qui est daté de Philadelphie, 16 Octobre 1858.

Après une revue des ouvrages déjà faits qu'il critique plus ou moins favorablement en s'appuyant sur des chiffres dont je vous ferai grâce, parce qu'ils n'ont plus d'actualité, il arrive à discuter le projet des docks d'où je fais quelques extraits.

“ Beaucoup de gens, dit-il, bien propres par une longue expé-